

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
24 JUIN 2016

Membres en exercice : 48 titulaires
48 suppléants

Membres présents : 24 titulaires
5 suppléants

Délibération n°277 du Comité syndical

4. Budget supplémentaire 2016

Le budget supplémentaire 2016 se présente comme le report du compte administratif 2015 sur le budget 2016 du syndicat mixte pour le SCOTERS.

Le compte administratif 2015 fait apparaître les résultats cumulés suivants :

Section de fonctionnement	excédent	+	95 257,17 €
Section d'investissement	excédent	+	235 784,32 €

*Le comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Arrête, par chapitre, le budget supplémentaire pour l'exercice 2016 du syndicat mixte aux sommes suivantes :

En section de fonctionnement pour un montant de 95 257,17 € :

Dépenses par chapitre

011 Charges à caractère général	76 757,17 €
65 Autres charges de gestion courante	10 000,00 €
68 Dotation aux amortissements	1 500,00 €
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	7 000,00 €

Recettes par chapitre

002 Excédent de fonctionnement reporté	95 257,17 €
--	-------------

En section d'investissement pour un montant de 237 284,32 € (235 784,32 € de résultat d'investissement cumulé plus 1 500 € d'amortissement des immobilisations) :

Dépenses par chapitre

20 Immobilisations incorporelles	227 284,32 €
21 Immobilisations corporelles	10 000,00 €

Recettes par chapitre

001 Excédent d'investissement	235 784,32 €
28 Amortissement des immobilisations	1 500,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le ~~4~~ 4 JUIL. 2016

La publication le ~~4~~ 4 JUIL. 2016

Strasbourg, le ~~4~~ 4 JUIL. 2016

Le Président
Jacques BIGOT

